



***RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.***

***RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE  
PÉRIODE DE TROIS MOIS  
TERMINÉE LE 31 MARS 2017***

## **RAPPORT DE GESTION**

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 et est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les rapports intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens.

Les états financiers intermédiaires de la Société n'ont pas fait l'objet d'un examen par les auditeurs indépendants de la Société. Ils ont été préparés conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 des états financiers annuels au 31 décembre 2016.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ses propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à [www.vanstarmining.com](http://www.vanstarmining.com).

## **RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS**

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

## **CONSTITUTION ET ACTIVITÉS**

Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Le capital social est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 39 337 420 sont en circulation en date des présentes.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

## **FAITS SAILLANTS DE LA PÉRIODE:**

Le résultat global pour la période intermédiaire de trois mois terminée le 31 mars 2017 est une perte de 84 020 \$, comparativement à une perte de 97 434 \$ pour la période correspondante de 2016.

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2017, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour un total de 2 740 \$, comparativement à 39 847 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2016.

Une entente avec deux prospecteurs a été conclue en février 2017 relativement au rachat par la Société d'une royauté relative à la propriété Nelligan en contrepartie de l'émission de 1 200 000 actions ordinaires et de deux débentures convertibles totalisant 75 000 \$.

En janvier 2017, 600 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, à un prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour une période de 5 ans.

En mars 2017, la Société a complété le processus d'inscription de ses actions à la cote de la Bourse de Francfort.

En mars 2017, la Bourse de croissance TSX a accepté la modification au régime d'options d'achat d'actions de la Société, portant le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu du régime de 3 500 000 à 7 600 000 actions, sous réserve de l'approbation des actionnaires désintéressés dans le cadre de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

## **INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES**

### ***PROPRIÉTÉ NELLIGAN***

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété Nelligan en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservaient un NSR de 2 %. En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société et d'un paiement de 75 000\$. En mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débentures convertibles de 37 500 \$, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an. L'amendement à l'entente est sujet à l'approbation des autorités compétentes.

La propriété Nelligan est maintenant constituée de 84 cellules suite à l'abandon de certains titres localisés au sud du projet. La propriété est située près de Chapais en Abitibi. Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs importants indices aurifères, notamment les gîtes Joe Mann (3,35 tm à 9.1 g/t Au), Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) et Lac Meston (1.22 tm à 6.35 g/t Au).

### ***Indice du lac d'Eu***

Une dizaine de forages réalisés en partie par Vanstar en 2012 ont recoupé un important corridor aurifère sur plus de 700 mètres de long et par plus de 100 mètres de large. Plusieurs zones aurifères ont été détectées à l'intérieur de celui-ci et selon le relevé géophysique magnétique, ce corridor pourrait se poursuivre sur plus de 1.7 km. Une autre importante anomalie magnétique de plus de 500 mètres de long se trouve juste au sud de la zone principale.

La partie centrale de la propriété Nelligan est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogamau. La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement. On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann (3,35M t à 9,1g/t), au gîte Philibert (1,5Mt à 5,4g/t) et au gîte Chevrier (1,8Mt à 5,1g/t). Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2.17 g/t Au et de 3.5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4.4 et de 10 mètres.

Ce secteur, recoupé par trois sondages historiques ayant révélé des valeurs aurifères intéressantes sur plusieurs mètres d'épaisseur (voir [www.vanstarmining.com](http://www.vanstarmining.com)), correspondrait à une importante anomalie de polarisation provoquée (IP) couplée à une anomalie magnétique (MAG).

La Société a entrepris un premier programme de forage sur ce projet au cours du mois d'avril 2012. Ce programme, d'une longueur totale de 1254 mètres réparti en 5 sondages, a permis de vérifier les extensions en profondeur de la zone A de l'indice du lac d'Eu et de confirmer la continuité aurifère en profondeur. Cette zone, d'une longueur d'environ 400 mètres, demeure toujours ouverte latéralement et en profondeur.

Une deuxième campagne de forage de 700 mètres a été complétée sur ce même indice. Elle a permis de vérifier les extensions latérales et en profondeur des sondages historiques 94-13 et 95-01 localisés dans la zone B, située à environ 200 mètres à l'est de la zone A. Un levé géophysique a été effectué afin de définir les anomalies magnétiques présentes dans ce secteur. Plusieurs anomalies ont été détectées et les creux magnétiques semblent être associés aux forages antérieurs et actuels.

L'indice d'Eu est maintenant reconnu sur plus de 700 mètres et les horizons A et B et demeurent ouverts autant en profondeur que latéralement. D'autres forages seront nécessaires afin d'identifier une zone économique.

Quelques sondages réalisés par notre partenaire IAMGOLD Corporation sur cet indice (NE16-40, NE16-42) durant la campagne de forage hiver-printemps 2016 ont également recoupé différentes structures aurifères confirmant la présence d'or dans ce secteur localisé à environ 700 mètres au nord-est de la zone Liam.

### ***Indices Liam, Mila et Dan***

Ressources Minières Vanstar Inc. a complété au cours de l'exercice financier 2013 un relevé géophysique ainsi qu'un relevé géologique au sud de l'indice du lac d'Eu. Plusieurs anomalies de haute et de basse intensité magnétique ont été définies lors du relevé géophysique.

Une campagne de forage visant à vérifier certaines anomalies magnétiques de basse intensité a commencé en octobre 2013. Suite au forage NE13-04 fait sur l'une des anomalies magnétiques située au sud-ouest de l'indice du lac d'Eu, la Société a annoncé le 26 novembre 2013 avoir découvert l'indice Liam en recoupant une teneur de 1.64 gt/Au sur plus de 37 mètres le long du trou. Ce forage a été suivi par trois autres forages sur ce même indice.

Tous les sondages faits au cours de ce programme automnal ont recoupé la zone aurifère. Le forage NE13-01 fait à l'extérieur de la zone Liam a intersecté une autre structure aurifère nommée Mila tandis que le forage NE13-03 fait sur l'indice du lac d'Eu, identifiait l'extension possible vers l'ouest de ce même indice. D'autres forages seront nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

### **Propriété Nelligan – Développements 2014-2015**

Suite aux résultats obtenus à la fin 2013, la Société a entrepris un autre programme de forage au cours de l'hiver 2014 afin de vérifier les extensions latérales et en profondeur de la zone Liam. La majorité des sondages ont intersecté la zone recherchée (Voir les communiqués de presse du 10 mars et du 14 avril 2014).

Au cours de l'année 2014, Vanstar a également acheté trois groupes de cellules localisées en extension ouest et sud du projet Nelligan en contrepartie de 350 000 actions ordinaires. Vanstar a aussi cédé 100% d'intérêt dans un groupe de 4 cellules (bloc Philibert) à Stellar AfricaGold en contrepartie de 5 000 \$ au comptant et de 160 000 actions ordinaires d'une valeur de 16 000 \$. (Voir communiqués de presse du 16 et 17 janvier 2014).

En novembre 2014, la direction accordait l'option à IAMGOLD Corporation d'acquérir jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité. Si IAMGOLD acquiert 80% et qu'elle décide de mettre le projet Nelligan en production, elle aura alors la possibilité d'acquérir l'autre 20% en contrepartie d'une somme au comptant basée sur une évaluation indépendante de la juste valeur marchande du projet. Si tel était le cas, Vanstar conserverait tout de même une royauté de 1.5% NSR.

Tous les résultats de forage obtenus par IAMGOLD ont fait l'objet de différents communiqués de presse au cours de l'année 2015. Les travaux réalisés à l'été 2015 ont principalement consisté en des relevés géologiques et géophysiques.

### **Propriété Nelligan – Travaux hiver 2016**

Tel que prévu, IAMGOLD Corporation a repris ses travaux d'exploration sur le projet Nelligan vers la fin janvier 2016. Douze sondages pour près de 4550 mètres de forages ont été complétés au cours de ce programme. Les premiers résultats provenant des forages NE-16-35 et NE-16-37 ont permis d'identifier une nouvelle structure aurifère (Secteur Nord) localisée au nord de l'indice Liam (Voir Communiqué de presse du 5 avril 2016).

Le 30 juin dernier, la direction de Vanstar annonçait les résultats finaux de forage du programme de forage 2016 d'hiver sur le projet Nelligan, confirmant la présence de nouvelles zones minéralisées aurifères au nord des indices Liam et Dan.

#### *Secteur Nord*

Le sondage NE-16-44, situé à environ 200 mètres à l'ouest du trou NE-16-37, a recoupé plusieurs zones aurifères minéralisées dont une zone de 10,34 mètres titrant 4,43 g/t Au et une autre zone minéralisée de 27,28 mètres titrant 1,30 g/t Au. Plus de 10 intersections aurifères sur deux mètres titrant plus de 1 g/t Au ont été recoupées dans ce sondage.

Le sondage NE-16-37 a recoupé 2,02 g/t Au sur 10,34 mètres ainsi que plusieurs autres intersections aurifères de plus de deux mètres d'épaisseur à une teneur supérieure de plus de 1 g/t Au.

Le trou NE-16-41A, situé à 125 mètres à l'ouest du trou NE-16-44, a également recoupé plusieurs zones aurifères anormales, mais il ne fut pas assez long pour intercepter l'extension latérale ouest des zones aurifères recoupées par les sondages NE-16-44 et NE-16-37.

Ce nouveau système aurifère pourrait inclure des zones aurifères à teneur plus élevée tel que démontré par le sondage NE-16-44. Les différentes structures minéralisées et aurifères recoupées au nord des zones Liam et Dan sont hébergées dans un environnement sédimentaire silicifié et carbonaté contenant en certains endroits de 5 à 30 % de pyrite.

### *Zones Liam et Dan*

La zone aurifère Liam a été recoupée en profondeur par les sondages NE-16-43 et NE-16-45 révélant respectivement des teneurs de 0,85 g / t Au et 0,88 g / t Au sur des épaisseurs allant de 5 à 17 mètres. La zone Liam reste ouverte autant en profondeur que dans ses extensions latérales.

La zone aurifère Dan a également été recoupée par ces mêmes sondages révélant des teneurs économiques à sub-économiques sur des largeurs plus courtes. La zone Dan reste ouverte tant latéralement qu'en profondeur.

### *Zone du Lac d'Eu*

Les sondages NE-16-40 et NE-16-42 ont été forés sur l'indice aurifère du Lac d'Eu et ont recoupé de nombreuses intersections aurifères de plus d'un mètre de largeur. (Voir Communiqué de presse du 30 juin 2016)

### **Travaux – Été 2016**

Les travaux complétés au cours de l'été 2016 ont consisté en un relevé géochimique afin de tester plusieurs méthodes d'échantillonnage et couvrant une partie des zones Liam et du Nord.

La compilation des résultats, y compris les levés géophysiques et géochimiques, ont servi à la préparation de la nouvelle campagne de forage de l'automne.

### **Travaux – Automne 2016**

En novembre 2016, IAMGOLD Corp a entrepris un programme de 2 225 mètres de forage dans la zone Nord. Les forages NE-16-46 à NE-16-49 ont tous intersecté des valeurs aurifères significatives variant de 1 à 12 g/t Au sur des largeurs allant de 6 à 32 mètres. Le forage NE-16-50 situé plus au nord n'a pas recoupé de valeurs significatives. (Voir communiqué de presse du 14 mars 2017)

Le secteur Nord se situe dans un vaste système aurifère hydrothermal. Ce corridor aurifère est maintenant reconnu sur une longueur de plus de 700 mètres de long et sur une épaisseur de plusieurs centaines de mètres. Cette importante structure aurifère semble associée à une anomalie de basse intensité s'étendant vers l'ouest sur plus de 4 kilomètres. Ce secteur demeure ouvert tant latéralement qu'en profondeur.

### **Travaux – Hiver 2017**

Afin de vérifier les extensions latérales et en profondeur de la zone Nord, de tester l'extension du sondage NE-16-36 localisé entre le secteur Liam et la zone Nord ainsi que vérifier quelques cibles géophysiques (IP), IAMGOLD Corp a entrepris au début de janvier 2017 un autre programme de forage de plus de 7 650 mètres. Certains résultats sont en cours de validation présentement. La totalité des résultats devraient être obtenus et publiés d'ici la fin du mois de juin 2017. IAMGOLD a noté la présence d'or libre dans le sondage NE-17-56, à une profondeur de 475.75 mètres le long du trou.

### ***PROPRIÉTÉ ÉMILE***

En novembre 2014, la Société a acquis un intérêt de 100% dans un groupe de 13 titres miniers en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires, pour une valeur de 22 000 \$. En février 2015 et juin 2016, la Société a acquis par désignation sur carte 14 titres miniers supplémentaires.

En mai 2016, la Société a acquis, en contrepartie de l'émission en faveur des vendeurs de 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur de 60 000 \$, 33 cellules supplémentaires d'une superficie d'environ 1600 hectares, localisées en bordure est du projet Émile, projet auquel elles ont été intégrées.

La Société a réalisé un sondage sur ce projet en décembre 2016 afin de tester une structure géologique. Les résultats obtenus ont été non significatifs.

### ***PROPRIÉTÉ MIRON***

En avril 2015, Vanstar a acquis par désignation sur carte six cellules localisées en bordure Ouest du projet Nelligan. Une nouvelle cellule a été ajoutée à ce projet au cours de l'automne 2016.

La Société a acquis par jalonnement sur carte trois cellules supplémentaires en février 2017. En mai 2017, la Société a acquis un autre bloc de quatre cellules complétant ainsi la propriété Miron maintenant composée de quatorze cellules d'une superficie globale d'environ 728 hectares. Ce projet fera possiblement l'objet de travaux au cours de l'année 2017.

### ***PROPRIÉTÉ LAC BACON***

La propriété a été acquise par désignation sur carte. Elle est localisée dans la Fosse du Labrador au sud du Kuujjuaq et est composée de 23 titres miniers. Une compilation géophysique a été effectuée en novembre 2016. La Société recherche un partenaire pour le développement de ce projet.

### ***PROJET PRH GOLD***

En mars 2016, la Société a acquis auprès de Ressources Vantex Ltée. l'option d'obtenir 50% d'intérêt dans les blocs Perron, Renauld Bay et Hurd du projet Galloway et formant le projet PRH Gold. Afin d'acquérir son intérêt de 50%, Vanstar devait investir en travaux d'exploration un total de 2M \$ sur une période de cinq années. Un intérêt de 2,5% était obtenu pour chaque tranche de 100 000 \$ investie.

Le programme de forage réalisé au cours de l'année 2016 comprenait huit trous totalisant environ 1 200 mètres.



En septembre 2016, une entente est intervenue entre Ressources Vantex Ltée. et Vanstar, à l'effet que cette dernière allait rétrocéder son option sur le projet PRH Gold à Vantex en contrepartie d'un paiement au comptant par celle-ci de 50 000 \$, de l'émission en faveur de Vanstar de 2 500 000 actions ordinaires d'une valeur de 62 500 \$, ainsi qu'une royauté de 0.5% NSR sur le projet. Par ailleurs, Vantex devait également effectuer un placement privé d'un montant de 100 000 \$ au prix de 0,07\$ l'action dans Vanstar. Cette entente a été approuvée par les actionnaires de Vantex lors de l'assemblée générale qui s'est tenue en décembre 2016.

### **BUDGET D'EXPLORATION POUR 2017**

<u>Projet</u>	<u>Travaux</u>	<u>Budget</u>
Émile / Miron	Géologie et prospection	30 000 \$
Lac Bacon	Géophysique	10 000 \$

La direction de la Société envisage réviser périodiquement ses budgets d'exploration au cours de l'année 2017 en fonction des résultats obtenus suite aux travaux réalisés, des opportunités d'acquisition de nouveaux projets d'exploration, de l'évolution des marchés, des fluctuations du prix de l'or ainsi que du potentiel de financement qui en découlera.

### **PERFORMANCE GLOBALE**

#### **Sommaire des activités :**

Le résultat net pour le trimestre terminé le 31 mars 2017 est une perte de 84 020 \$ (0,002 \$ par action), comparativement à une perte de 97 434 \$ (0,003 \$ par action) pour le trimestre terminé le 31 mars 2016.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour un total de 2 740 \$, comparativement à 39 847 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2016.

#### **Résumé des résultats de la période :**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Résultat net et résultat global	(84 020)	(97 434)
Résultat net par action	(0,002)	(0,003)
Charges liées aux options d'achat d'actions	21 060	42 010

<b>Principaux frais d'administration:</b>	2017	2016
	\$	\$
Consultation et services professionnels	32 818	13 475
Honoraires de gestion	7 500	7 500
Salaires et avantages sociaux	17 578	17 091
Charges liées aux options d'achat d'actions	21 060	42 010

L'augmentation des frais de consultation et services professionnels résulte du mandat accordé par la Société pour des services de relations avec les investisseurs ainsi que les frais relatifs à l'inscription des titres de la Société à la Bourse de Francfort.

### RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2017		2016				2015	
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gain sur radiation d'un compte fournisseur	-	26 656	-	-	-	-	-	-
Rémunération à base d'actions	21 060	5 700	-	16 520	42 010	38 520	-	11 500
Résultat net avant impôts	(84 020)	(42 247)	(65 934)	(79 736)	(97 434)	(71 865)	(75 491)	(62 453)
Résultat par action avant impôts	(0.002)	(0.002)	(0.002)	(0.002)	(0.003)	(0.003)	(0.003)	(0.002)

### FRAIS D'EXPLORATION

	2017	2016
	\$	\$
Accès et forage	400	37 130
Analyses	2 340	659
Géophysique	-	850
Supervision et frais généraux	-	1 208
	<u>2 740</u>	<u>39 847</u>

### Frais d'exploration par propriété :

	2017	2016
	\$	\$
PRH Gold	-	39 847
Emile	2 740	-
	<u>2 740</u>	<u>39 847</u>

## SITUATION FINANCIÈRE

	31 mars <u>2017</u> \$	31 décembre <u>2016</u> \$
Trésorerie et équivalents	237 238	308 462
Actifs d'exploration	972 699	820 092
Total des actifs	1 332 529	1 250 380
Total des passifs	288 034	214 925
Capital-actions	3 078 025	3 006 025
Fonds de roulement	332 429	400 729

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Le fonds de roulement au 31 mars 2017 s'élevait à 332 429 \$. La direction considère que cette situation de trésorerie permettra à la Société de pourvoir à ses frais d'administration et à poursuivre ses activités d'exploration minière.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 31 mars 2017, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

## DÉBENTURES CONVERTIBLES

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux de la propriété Nelligan afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société et d'un paiement de 75 000 \$ devant être effectué en avril 2017. Le 1er mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débentures convertibles de 37 500 \$ garanties par la redevance de 2% NSR, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an, payables trimestriellement. La Société a la possibilité de rembourser les débentures par anticipation.

L'amendement à l'entente est sujet à l'approbation des autorités compétentes.

En tout temps, les détenteurs des débentures pourront convertir une portion ou la totalité du montant en actions ordinaires de Vanstar au prix de 0,10 \$ l'action si la conversion s'effectue au cours de la première année. Si la conversion survient au cours de la deuxième ou troisième année, le nombre d'actions sera déterminé en fonction d'un prix minimum de 0,10 \$ l'action ou selon le cours de l'action au moment de la conversion si ce prix est plus élevé que 0,10 \$. Si les actions de la Société se transigent à un prix moyen supérieur à 0,20 \$ pour une période de vingt jours, celle-ci pourrait alors exiger la conversion des débentures en actions ordinaires.

## CAPITAL- ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Émises :	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début de l'exercice	38 137 420	3 006 025	32 283 540	2 651 777
Acquisition d'actifs miniers	1 200 000	72 000	1 000 000	60 000
Financements privés	-	-	2 738 571	155 005
Exercice de bons de souscription	-	-	1 450 000	102 650
Règlement de dette	-	-	665 309	36 593
Solde à la fin	39 337 420	3 078 025	38 137 420	3 006 025

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux de la propriété Nelligan afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société et d'un paiement de 75 000 \$.

## BONS DE SOUSCRIPTION

### Émis aux actionnaires :

	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
En circulation au 1er janvier 2017	1 130 000	0,083 \$
Émis	-	
Expirés	-	
En circulation au 31 mars 2017	1 130 000	0,083

**Bons de souscription émis aux actionnaires en circulation au 31 mars 2017 :**

<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre</u>	<u>Date d'expiration</u>
\$		
0,08	950 000	Juin 2017
0,10	180 000	Septembre 2017
	<u>1 130 000</u>	

En mai 2017, la Société a obtenu l'approbation des autorités compétentes afin de retarder l'expiration des 950 000 bons de souscription du 1er juin 2017 au 1er décembre 2017.

**Bons de souscription émis aux courtiers en circulation au 31 mars 2017 :**

<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre</u>	<u>Date d'expiration</u>
\$		
0,05	150 000	Juin 2017

**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS**

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »), lequel prévoit que des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées aux administrateurs, aux membres de la direction, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la Société, selon ce que le conseil d'administration établit. Le nombre global maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises ne doit pas, au total, dépasser 20 % des actions ordinaires émises. Ce nombre maximal est actuellement de 3 500 000. En mars 2017, la Bourse de croissance TSX a accepté la modification au régime d'options d'achat d'actions de la Société, afin que le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu du régime soit augmenté de 3 500 000 actions à 7 600 000 actions, sous réserve de l'approbation des actionnaires désintéressés dans le cadre de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

**Options d'achat d'actions :**

	<u>Nombre</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>
En circulation au 1er janvier 2017	2 825 000	\$ 0,08
Octroyées	<u>600 000</u>	0,06
En circulation au 31 mars 2017	<u>3 425 000</u>	0,08

En janvier 2017, 600 000 options d'achat d'actions comportant un prix d'exercice de 0,06 \$ ont été octroyées à des administrateurs, valides pour cinq ans.

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées en 2017 est de 0,035 \$. Cette valeur a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation.

Le coût de la rémunération à base d'actions passé en charges au cours de la période terminée le 31 mars 2017 est de 21 060 \$ et ce montant a été porté au crédit du compte surplus d'apport.

Options d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2017:

Prix de levée \$	Nombre	Échéance
0,18	200 000	Juin 2017
0,07	100 000	Décembre 2017
0,10	100 000	Décembre 2017
0,11	75 000	Décembre 2017
0,11	25 000	Août 2018
0,09	300 000	Novembre 2019
0,10	400 000	Avril 2020
0,05	600 000	Octobre 2020
0,055	550 000	Janvier 2021
0,07	75 000	Janvier 2021
0,06	150 000	Avril 2021
0,06	250 000	Mai 2021
0,06	600 000	Janvier 2022
	3 425 000	

## MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour 2016.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des trimestres terminés les 31 mars 2017 et 2016, la Société a effectué les transactions suivantes avec certains de ses dirigeants et administrateurs. Elles ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, laquelle est la contrepartie acceptée par les apparentés :

	<u>2017</u> \$	<u>2016</u> \$
<b>A titre de dépenses opérationnelles :</b>		
Honoraires de gestion versés à un dirigeant	7 500	7 500
Loyer versé à un dirigeant	1 800	-
Salaire versé à un dirigeant	16 250	15 450
Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants	21 060	34 525
<b>Fournisseurs et frais courus :</b>		
Dirigeants	2 044	3 279

## **OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

- En novembre 2014, Vanstar accordait l'option à Iamgold Corporation d'acquérir jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité. Si Iamgold acquiert 80% et qu'elle décide de mettre le projet Nelligan en production, elle aura alors la possibilité d'acquérir l'autre 20% en contrepartie d'une somme au comptant basée sur une évaluation indépendante de la valeur du projet. Vanstar conserverait alors une royauté de 1.5% NSR.

- Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules de la propriété Émile.

- Indemnité de fin d'emploi :

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées au dirigeant concerné avait eu lieu le 31 mars 2017, le montant à payer aurait été de 130 000 \$. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

Ledit contrat de travail contient également une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire versé. De plus, à compter de 150 000 onces d'or mesurées, indiquées et/ou présumées selon un rapport 43-101, une prime de 150 000 \$ lui sera accordée, plus 1 \$ par once supplémentaire établie. Les versements seront effectués pour une période de vingt ans suivant le départ du dirigeant.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements en actions de sociétés publiques lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

- a) Les placements en actions de sociétés publiques sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net.
- b) La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur.
- c) Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme autres passifs. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres passifs sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les douze mois suivants la fin de la période.

## **FACTEURS DE RISQUE**

*La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2016.*

### *- Risque de liquidité*

La Société n'a jamais réalisé de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

Des fonds additionnels seront éventuellement requis par la Société. Elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.



Au 31 mars 2017, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

*Risque de marché:*

La Société est exposée à des risques découlant des taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs et passifs financiers.

*Risque de prix*

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

*Risque concernant les titres de propriété*

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la société.

*Risque lié à la fiscalité*

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditives.

*Risque lié à la réglementation gouvernementale*

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

*Risques inhérents aux activités d'exploration minière*

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont éventuellement développées en mines productrices.

Le programme d'exploration proposé est une recherche exploratoire pour du minerai et ces opérations peuvent requérir des permis de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration et du développement de ses projets.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie et la trésorerie affectée à l'exploration dans une banque à charte canadienne reconnue.

### **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

- En mai 2017, la Société a acquis un bloc de quatre cellules complétant ainsi la propriété Miron, maintenant composée de quatorze cellules.

- En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et d'un paiement de 75 000\$. En mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débentures convertibles de 37 500 \$ d'un terme de 36 mois. L'amendement à l'entente est sujet à l'approbation des autorités compétentes.

### **COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION**

Les états financiers intermédiaires au 31 mars 2017 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

La Prairie, le 26 mai 2017

(s) *Guy Morissette*  
Guy Morissette  
Chef de la direction

(s) *Denis Tremblay*  
Denis Tremblay  
Chef des finances